

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 16 DÉCEMBRE 2016**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 décembre 2016.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20161216/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20161216/access.html>

Le 16 décembre 2016, à 12h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,

- Adoption d'une nouvelle politique de propriété intellectuelle portant sur les marques de l'OP3FT,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 7 janvier 2016 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2016, le Conseil d'administration prend acte du point suivant :

- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication, l'OP3FT continue de travailler avec l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) sur la rédaction de l'étude de cas (*case study*) portant sur l'utilisation innovante du TLD .frogans. Cette étude de cas sera publiée sur le site Web de l'ICANN.

ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PORTANT SUR LES MARQUES DE L'OP3FT

L'équipe juridique présente la dernière version de travail de la nouvelle politique de propriété intellectuelle portant sur les marques de l'OP3FT.

Cette nouvelle politique a pour but de :

- Garantir l'identité de la technologie Frogans et de ses composants auprès des utilisateurs de la technologie, dans le but d'en assurer la sécurité et la stabilité ;
- Éviter l'entrave à la diffusion de la technologie Frogans du fait de dépôts parasites ;
- Favoriser l'émergence d'un écosystème au-dessus de la technologie Frogans, en garantissant à toutes les parties prenantes que l'utilisation de la technologie Frogans sera toujours gratuite dans un cadre clair, sûr et perpétuel.

Dans cette nouvelle politique :

- l'OP3FT permet aux parties prenantes du projet Frogans d'utiliser certaines de ses marques dans le cadre du développement d'offres et de services en rapport avec la technologie Frogans (cette utilisation des marques de l'OP3FT sera encadrée par la « Charte d'Utilisation des Marques de l'OP3FT », en cours d'élaboration) ;

- le portefeuille des marques de l'OP3FT se divise en plusieurs types de marques :
 - la marque « Frogans » et les marques correspondant aux transcriptions de la marque « Frogans » dans différentes langues et différents systèmes d'écriture : ces marques sont utilisées pour identifier la technologie Frogans ;
 - la marque figurative « Étoile Frogans » qui correspond au caractère astérisque « * », utilisé pour distinguer les adresses Frogans des autres adresses Internet ;
 - la marque figurative « Deux rectangles superposés jaune et bleu » : cette marque est utilisée pour identifier visuellement Frogans Player ;
 - les marques « FSDL », « FNSL » et « FPUL » : ces marques sont utilisées pour identifier les langages de balisage développés par l'OP3FT ;
 - la marque « OP3FT » : cette marque correspond à la dénomination officielle du Fonds de dotation « Organisation pour la Promotion, la Protection et le Progrès de la Technologie Frogans » dans sa forme abrégée.
- afin de gérer précisément la diversité des problématiques liées aux différents types de marques, l'OP3FT confie la gestion de ses marques à des prestataires différents.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter la nouvelle politique de propriété intellectuelle portant sur les marques de l'OP3FT. Cette nouvelle politique contient des données confidentielles et ne sera donc pas publiée.

Le Conseil d'administration prend acte que cette nouvelle politique conduit au non-renouvellement de certaines marques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864